

Contact : <a href="mailto:contact@ocfacile.com">contact@ocfacile.com</a> 06 95 62 41 52	<b>Conditions Générales de Vente</b>			Code Version	Janvier 2022 V2
<b>Format</b>	Papier + PDF	<b>Diffusion</b>	Toutes les offres de formation	OC	<b>OC Facile</b>

**OC Facilités** (ci-après désignée Organisme de Formation), est une société par actions simplifiée à associé unique au capital de 300 euros, dont le siège social est 10, rue de Penthièvre 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 908 955 313, organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11756405575 auprès du Préfet de la Région d'Ile-de-France.

#### Article 1. Offre de formations

Les actions de formation dispensées par l'Organisme de Formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'apprécier les résultats.

Toutes les Formations proposées sont présentées et détaillées sur le site <https://www.ocfacile.com/>

Le programme détaillé des formations proposées peut également être adressé sur demande faite par courriel à [contact@ocfacile.com](mailto:contact@ocfacile.com) ou par téléphone au 06 95 62 41 52.

#### Article 2. Information précontractuelle

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente (CGV) avant l'achat de toute Formation, lequel vaut acceptation pleine et entière desdites CGV.

#### Article 3. Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tout achat de formations réalisé auprès de l'Organisme de Formation.

#### Article 4. Formation dans le cadre du CPF

Les formations se déroulant dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) sont soumises aux Conditions Générales d'Utilisation de Mon compte formation détaillées dans les documents suivants :

Conditions Générales, Conditions Particulières Titulaires et Conditions Particulières Organisme de Formation.

Tous les documents sont consultables ici :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

#### Article 5. Obligations du stagiaire

Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée dans les locaux de OC Facilités, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur. Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il s'oblige à signer en début et fin de chaque journée la feuille de présence mise à sa disposition. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner son renvoi du stage.

En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage.

Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non-admission au stage.

#### Article 4. Tarifs - Modalités de paiement

Les formations sont fournies par l'Organisme de Formation aux tarifs en vigueur indiqués sur le site Internet <https://www.ocfacile.com>

Si le client entend faire financer tout ou partie de la Formation par un organisme financeur, il lui appartient de déposer une demande de prise en charge auprès de ce dernier et de s'assurer de l'acceptation de sa demande de prise en charge. Le client communique à l'Organisme de Formation une copie de l'accord de prise en charge de l'organisme financeur.

La formation sera facturée au terme de la session et devra être réglée selon les conditions déterminées dans la proposition commerciale ou au plus tard à 30 jours à compter de la réception de la facture.

#### Article 5. Droit de rétractation

L'achat d'une Formation par un client constitue la formation d'un contrat conclu à distance au sens du Code de la consommation. Le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours, à compter de la date de conclusion du contrat, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision.

Le client en informe l'Organisme de Formation par tout moyen exprimant sa volonté de se rétracter. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le client.

Par ailleurs, le droit de rétractation ne peut pas être exercé si la formation a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, après accord du client et renoncement à son droit de rétractation, le client reconnaissant ainsi expressément renoncer au droit de rétractation à la date de début de la formation souhaitée.

#### Article 6 : Remplacement, report ou annulation

Toute annulation ou report d'inscription de la part du client doit être signalée et confirmée par écrit.

Si le client souhaite reporter sa participation à une session de formation, il devra en informer l'Organisme de Formation sept jours avant le début de la formation. Toute formation annulée ou reportée le jour ouvré précédent l'action ou le jour même où elle débute sera due intégralement par le client à l'Organisme de Formation à titre d'Indemnité forfaitaire. Toute formation commencée sera due intégralement par le client. Dans l'hypothèse où le bénéficiaire, ayant effectivement démarré sa formation, ne poursuivrait pas son parcours jusqu'à son terme, pour quelque raison que ce soit, l'intégralité du montant de la formation serait due par le client.

L'Organisme de Formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Il informe le client à minima 3 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce délai est applicable sauf cas de force majeure justifiée.

#### Article 7. Traitement des réclamations

Toute réclamation relative à la réalisation d'une formation est à adresser par écrit, soit par courriel à l'adresse [contact@ocfacile.com](mailto:contact@ocfacile.com), soit par courrier postal à l'adresse 10, rue de Penthièvre 75008 Paris.

L'Organisme de Formation s'efforce d'accuser réception de toute réclamation et d'y donner une suite dans les meilleurs délais.

**Article 8. Moyens pédagogiques et techniques**

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 :

« Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source « Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

**Article 9. Communication**

Le client autorise expressément OC Facilités et ses partenaires à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

**Article 10. Informatique et libertés**

Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à OC Facilités en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de OC Facilités pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à OC Facilités.

**Article 11. Loi applicable**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre OC Facilités et ses clients relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de l'organisme OC Facilités qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.